

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 2406 /ENS.

Objet:
Groupe Scolaire ASTRIDA
Minerval internes 1951.-



Astrida, le 22 septembre 1951.-

Révérénd Frère Préfet,

Suite à votre lettre n°211.51/Min.'51 du
23-8-1951, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe, le
tableau renseignant les revenus probables du nommé SENKWARE
père de l'élève Tugirumukiza Kizito.

Veuillez agréer, Révérend Frère Préfet,
l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Au Révérend Frère Préfet
du Groupe Scolaire d'Astrida

à A S T R I D A .-